



INFORMATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Objet : organisation du service minimum d'accueil dans les écoles en cas de grève des personnels enseignants.

Suite à la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 relative au droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires, BAYEUX INTERCOM met en place un service minimum d'accueil en cas de grève des personnels enseignants.

En cas de grève, tous les enfants pourront être accueillis à l'école.

BAYEUX INTERCOM mettra à disposition du personnel pour compenser l'absence des enseignants grévistes en concertation avec les enseignants non grévistes.

Dans le cas d'une grève générale des personnels enseignants sur une école, BAYEUX INTERCOM assurera seul l'accueil des enfants avec son personnel.

Dans ces deux cas, le personnel de BAYEUX INTERCOM n'a pas vocation à se substituer aux enseignants mais à proposer un simple accueil.

Le service enseignement de BAYEUX INTERCOM